EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
16 septembre 2026

Date de la séance
22 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19h00
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Claire Jolivet-Servant, Laurent Weinreich, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Delphine Besson, Corentin Riou, François Magne, Anne Fablet Renaut, François Jamrot, Mathilde Bertho, Cyril Manson, Marine Dubois, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Quentin Blanchard, Guillaume Legrand.

En exercice :	29
Présents :	27
Pouvoir :	1
Votants :	28

Excusés : Catherine Letellier, Maxime Soubien-Cliquet,

Pouvoirs :
Catherine Letellier a donné pouvoir à Sabrina Clermont

Monsieur Corentin Riou a été désigné secrétaire de séance.

DEL2026_09_03

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DU CONSEIL ENERGIE PARTAGEE – SDEC

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service développé par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) intitulé « Conseil en énergie partagé » (CEP).

Proposé sous 3 niveaux d'accompagnement pour être au plus près des besoins des collectivités, ce service vise à accompagner les communes dans leur projet de rénovation.

L'adhésion au service de conseil en énergie partagé (CEP) de niveau 1 vise à mettre en place un suivi dynamique des consommations et dépenses énergétiques des bâtiments de la collectivité pour identifier les plus énergivores et déclencher par la suite une stratégie de rénovation énergétique adaptée. La ville a déjà bénéficié de cet accompagnement sur les 4 années précédentes.

Ce service se décompose en deux phases :

1. la mise à disposition d'un logiciel de suivi des consommations et dépenses d'énergies,

2. Une analyse des données de suivi pour conseiller la commune sur les enjeux prioritaires et analyser les indicateurs clefs : évolution des consommations, des dépenses, repérage des bâtiments prioritaires, maintenance et régulation des systèmes de chauffage, etc.

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

La liste des bâtiments concernés par le CEP de niveau 1 est arrêtée ci-dessous.

La durée d'adhésion au service de CEP niveau 1 est de 4 ans.

	Nom du bâtiment	Adresse	Nombre de points de livraison d'énergie
	Police Municipale	1 rue Eugène Pian	1
	Marché couvert	Place Foch	2
	Cinéma le concorde	Place Robert de Flers	2
	Les Dominicaines	Place du palais de justice	2
	MJC Hennebois	Rue Fouet de Crémanville	2

Le nombre de points de livraison correspond au nombre d'énergie différents dans le bâtiment (électricité, gaz naturel, gaz propane, bois ou fioul).

Le montant de la cotisation à verser au SDEC ENERGIE a été fixé par l'organe délibérant comme suit :

- Nombre de bâtiments : 5
- Coût du service : 500 € / an + 50 € / bâtiment / an, soit 750 €/an
- Aide du SDEC ENERGIE : 40 % (commune de catégorie A)

Soit une contribution de la collectivité de 750 € par an

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **DONNE** son accord pour bénéficier de ce service,
- **CONFIE** au SDEC ENERGIE le soin de réaliser pour son compte cette mission,
- **ACCEPTE** de participer pour le montant de la cotisation définie ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE,
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

REÇU LE :
25 SEP. 2026
SOUS-PRÉFECTURE
DE LISIEUX

Le Secrétaire de séance,

Corentin RIOU

Le Maire

MAIRIE DE PONT-L'EVEQUE (CALVADOS)

Jérémy ROSEAU

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355